



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Réunion du jeudi 2 février 2017

**COMPTE-RENDU**

**PRÉSENTS :**

François-Xavier PRIOLLAUD – Caroline ROUZÉE – Jean-Jacques LE ROUX – Anne TERLEZ – Christian WUILQUE – Marie-Joëlle LENFANT – Nadine TERNISIEN – Jean CARRÉ – Jean-Philippe BRUN – Jean-Pierre BRÉVAL – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Dominique DELAFOSSE – Richard JACQUET – Pierre MAZURIER – Jean-Claude COURANT – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Alexandre DELACOUR – Jean-Yves CALAIS – Hervé PICARD – Hervé LETELLIER – Patrick MADROUX – Jean-Claude CHRISTOPHE – Hubert ZOUTU – Jean-Michel DERREY – Maryannick DESHAYES – Jean-Marc MOGLIA.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

François CHARLIER – Guillemette NOS – Jacky BIDAULT – René DUFOUR – Sylvie BLANDIN – Jacky FLEITH – Marc-Antoine JAMET – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Gaëtan LEVITRE – Stéphane SAUVAN – Jacqueline PONS – Yves LANIC – Daniel JUBERT – Alain LEMARCHAND – Céline LEMAN – Didier PIEDNOËL – Jean-Pierre TROCHET – Pierre LECUYER – Didier DAGOMET – Pascal LEMAIRE.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,  
Philippe LE GAL – Vinciane MASURE – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Vincent VORANGER.

-----  
**Ordre du jour :**

Voir page suivante.

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Point sur l'état d'avancement du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie	Cabinet d'études
2	COMMUNICATION	Point sur la nouvelle stratégie d'attractivité du territoire	V. MASURE B. LEROY
3	HABITAT-LOGEMENT	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PLAI et PLUS contracté par la SECOMILE pour une opération de construction de 16 logements collectifs. Lotissement la Ferronnerie à Pîtres <b>pages 1 à 2</b>	R. JACQUET
4	POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES	COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Renouveau adhésions et cotisations 2017 – Autorisation <b>pages 3 à 4</b>	A. TERLEZ
5	POLITIQUE de la VILLE	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Mobilité urbaine pour tous – Reconstitution du dispositif pour une durée d'un an <b>pages 5 à 23</b>	A. TERLEZ
6	POLITIQUE de la VILLE	FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière à la Mission Locale pour l'année 2017 <b>pages 24 à 27</b>	A. TERLEZ
7	POLITIQUE de la VILLE	FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUE DE LA VILLE – Convention 2017 pour attribution de subvention accordée à l'association P.I.M.S. Seine-Eure <b>pages 28 à 31</b>	A. TERLEZ
8	COMMERCE et ARTISANAT	FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale du Vaudreuil – Subvention 2017 – Signature d'une convention – Autorisation <b>pages 32 à 35</b>	J-Y CALAIS
9	TOURISME	FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Eure et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation <b>pages 36 à 42</b>	J-Y CALAIS
10	TOURISME	FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses <b>pages 43 à 46</b>	J-Y CALAIS
11	TOURISME	FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Manifestation touristique à caractère intercommunal – Association Seine APURE à Saint-Pierre-du-Vauvray – Signature d'une convention <b>pages 47 à 50</b>	J-Y CALAIS
12	MILIEUX NATURELS	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – MILIEUX NATURELS – Adhésion à l'association AREN – Autorisation <b>page 51</b>	D. DAGOMET
13	ARCHIVES	AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – CULTURE – ARCHIVES – Adhésion à des associations patrimoniales <b>pages 53 à 56</b>	F-X PRIOLLAUD
14	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 2 mars 2017	B. LEROY P. LE GAL
15		Affaires diverses	

## I/ POINT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE :

A l'invitation de Monsieur LEROY, Monsieur MONDESERT, représentant du cabinet TTK, présente l'état d'avancement de ce dossier à l'aide d'un diaporama. Ce diaporama a été distribué lors de la séance et a été envoyé aux élus le mardi 7 février 2017.

Au terme de cette présentation, Madame DESHAYES constate :

*« La gare d'Evreux-Nettreville est déjà actée ! Je me demande bien pourquoi nous nous posons toutes ces questions » !*

*« Nous n'en sommes qu'à la phase d'études, tempère Monsieur LEROY. Au départ, il était question d'un projet de gare à Montauve. Et toutes les gares nouvelles sont prévues à l'horizon 2050 ».*

*« Il y a quand même accord entre les trois Agglomérations pour créer une nouvelle gare à Nettreville ? »* questionne Madame DESHAYES.

Monsieur LEROY confirme cette création à l'horizon 2050.

*« Le problème, reprend-elle, c'est que nous ne savons rien ! Le projet cible n'est même pas encore étudié par la SNCF »...*

Monsieur LEROY explique :

*« Le choix qui nous est proposé, c'est l'emplacement de la nouvelle gare à construire à l'horizon 2050 et de suivre la SNCF sur un projet de nouvelle gare sur la commune de Terre de Bord ; comme cela semble plaire à la SNCF. Si nous suivons la SNCF dans son projet, nous devons réaliser toutes les voiries de desserte.*

*Mais nous avons aussi la possibilité d'opter pour une nouvelle gare à Evreux-Nettreville, qui nous mettra à 15 mn par l'autoroute ! Nous avons vite choisi. Nous considérons que l'Agglo Seine-Eure sera bien desservie avec une gare à Nettreville. D'où l'accord entre les trois Agglomérations. Ce choix rendra à Evreux son rôle de capitale départementale ».*

Monsieur PETIT explique à son tour :

*« La différence, dans ce projet porte sur l'horizon prioritaire et la cible à plus long terme. Nous demandons à la SNCF de bien vouloir intégrer, dans ses études, l'hypothèse d'une gare à Nettreville. Nous ne demandons que la possibilité d'étudier cette hypothèse.*

*Pour la SNCF, la future gare devrait être située entre Pacy sur Eure et Evreux ; autant dire une gare dans les champs de betteraves. Nous, nous proposons autre chose.*

*Et même si cette gare devrait exister à l'horizon 2050, celle de Val de Reuil existera toujours. Et les trains vers Paris seront plus rapides (gain de 6 mn annoncé) et, surtout, plus réguliers ».*

*« Dans le cas d'un positionnement de la future gare à Nettreville, est-ce qu'elle permettra la bifurcation vers Rouen et Caen ? »* questionne Monsieur BRUN.

Monsieur MONDESERT explique que dans les études de la SNCF, il n'y a pas de gare ; seulement le passage des rails. L'Agglo Seine-Eure serait donc traversée par la liaison à grande vitesse mais sans le moindre arrêt.

Quelques élus estiment qu'un tel tracé n'apportera rien à l'Agglomération et que cette dernière subira les nuisances des TGV ainsi que la perte de terres agricoles.

Monsieur DELAMARE constate que la future LNPN suivrait l'A13 en direction de Rouen.

Monsieur MONDESERT explique que plusieurs fuseaux sont encore à l'étude, ce que confirme également Monsieur PETIT.

Monsieur CARRÉ revient sur la position qu'il a déjà adoptée à plusieurs reprises. :

*« Il y a toujours la question de cet arrêt à Mantes-la-Jolie. On nous fait payer des billets au tarif grandes lignes et nous serons toujours dans les mêmes trains que ceux qui ne paient pas leur billet et qui vous prennent votre place.*

*Mantes, c'est la zone 6 de la carte orange. Donc, il faut des trains de banlieue pour les habitants du Mantois.*

*Avec cette LNPN, je pensais que PEPY allait faire un Rouen Paris direct. Je constate qu'il n'en n'est rien. Alors je vais vous dire ce que je pense : je m'en moque complètement de cette ligne ».*

Il est précisé que le projet de ligne EOLE s'apparentera à la ligne E du RER. Ce projet est censé décongestionner le Mantois à l'horizon 2030.

Monsieur MONDESERT insiste sur le fait que le projet prioritaire est bien l'aménagement d'une 2<sup>e</sup> ligne entre Paris et Mantes. Il devrait être effectif à l'horizon 2022 et constituera la ligne E du RER.

Monsieur PRIOLLAUD indique que « la Région prend la gouvernance des trains Intercités. Elle va donc pouvoir décider des arrêts. Trois types de trains circuleront sur cette ligne : les trains Intercités, les omnibus et les trains EOLE. Les trains seront livrés en 2018/2019. Ils auront deux niveaux de finition : une configuration « métro » et une configuration « longues distances » pour s'adapter à la nature des trajets. L'enjeu du projet est bel et bien d'améliorer la régularité des trains entre Paris et Rouen » précise-t-il.

Cette question de la desserte du Mantois fait l'objet d'un bref échanges de vues.

« Si c'est la Région Normandie qui achète les trains, pourquoi s'arrêter et desservir Mantes ? Une nouvelle fois, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent » constate, amer, Monsieur CARRÉ.

Monsieur MONDESERT indique qu'il existe un réel besoin de connexion avec le quartier de La Défense.

Monsieur MADROUX précise que les arrêts à Mantes ont été organisés afin de mieux répartir la charge financière entre les Régions Normandie et Ile de France.

Madame LENFANT s'inquiète : « où passe le tracé de la future LNPN dans la vallée de l'Iton » ?

Monsieur LEROY indique que le tracé devrait franchir la vallée de l'Iton sur la commune du Boulay Morin.

« Quand cela va-t-il se décider ? » demande Monsieur BRUN.

Monsieur MONDESERT répond que le projet en est encore à sa phase de concertation menée par la Région et de Conseil départemental réunis dans un Comité de Pilotage.

« Des décisions vont se prendre prochainement sur la 1<sup>ère</sup> phase ; celle qui va nous conduire jusqu'à l'horizon 2030 » indique Monsieur LEROY.

Ce qu'il faut en retenir :

- Doublement du réseau ferré entre Paris et Mantes dans le cadre du projet EOLE,
- Pas de nouvelle gare à Evreux Nettleuille avant 2050,
- Les trains Intercités Rouen-Paris passeront toujours par Mantes.

### III/ POINT SUR LA NOUVELLE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :

A l'aide d'un diaporama, Madame MASURE présente la nouvelle stratégie d'attractivité du territoire. La stratégie de marketing territorial vise à affirmer son leadership et ses différences. Elle se donne également pour but de promouvoir les qualités du territoire pour améliorer son attractivité. Enfin, il faut également montrer l'efficacité des services publics.

In fine, il faut apporter une dimension stratégique aux actions de communication.

Quelles en sont les principales étapes ?

- Détermination du positionnement et du message,
- Diagnostic de territoire co-construit avec différents acteurs (élus, personnel, etc.),
- Définition des objectifs et des ambitions,
- Traduction marketing du positionnement dans un langage fédérateur et commun,
- Plan d'action opérationnel et mise en œuvre,
- Evaluation de la démarche.

Tout ceci pourrait être résumé dans le triptyque suivant :

- J'attire et je séduis,

- Je développe,
- J'attache, j'adhère.

Au terme de cette rapide présentation, Madame MASURE demande : « *quels sont, pour vous, les atouts du territoire* » ?

Monsieur JACQUET ouvre la discussion par une boutade faisant référence au débat précédent : « *La proximité avec Mantes-la-Jolie ! Des voisins charmants nous permettant de faire plein de belles rencontres dans les trains* ».

Eclats de rires dans l'assemblée.

Plus sérieusement, Monsieur BRUN développe quelques idées :

« *Je crois qu'il faut insister sur tous les services qui existent ; comme la voirie, les transports, les équipements. Ils sont mis à disposition des habitants et des chefs d'entreprises par l'Agglomération afin de vivre et de travailler sur ce territoire. Sans oublier notre capacité d'accueil des entreprises* »...

Pour Monsieur PRIOLLAUD, ce territoire se caractérise avant tout par sa beauté ainsi que par le mariage harmonieux de la ville et de la campagne qu'il considère « *comme une vraie richesse. Nous avons les avantages des deux* » insiste-t-il.

Pour Monsieur CABOURDIN, ce territoire permet de pratiquer beaucoup d'activités de plein air.

Monsieur DELAMARE estime quant à lui que lister les atouts de l'Agglomération, c'est reprendre les actions figurant dans le projet de territoire.

« *Nous sommes au carrefour des grands centres urbains, reprend Monsieur JACQUET. Nous sommes situés à 100 km de la mer et de Paris. Nous avons la qualité de vie d'un territoire situé loin des grands centres urbains. Après une journée ou une semaine de travail, on se dit que cela fait du bien de rentrer ici* ».

Monsieur BRUN poursuit sur son idée :

« *Je pense à tous les équipements du territoire, aux infrastructures sportives, au riche patrimoine, etc. A la proximité de Rouen également. On peut faire ses études à Rouen et habiter à la campagne* ».

Monsieur MOGLIA cite l'offre culturelle.

Monsieur PRIOLLAUD défend son idée « *de territoire dynamique, qui bouge, qui se renouvelle et se développe* ».

Madame LENFANT évoque la grande diversité du territoire.

Pour Monsieur ZOUTU, « *notre petit coin de l'Agglo est très beau. La vallée de l'Iton et les berges de la Seine sont des coins très agréables. Et pas loin de Paris* ».

Monsieur BRUN insiste sur les initiatives lancées par l'Agglo en matière de développement durable (économies d'énergie, agriculture biologique, etc.).

« *Il pleut moins chez nous qu'à Cherbourg* » poursuit Monsieur JACQUET, sur le ton de la plaisanterie.

Monsieur MOGLIA cite « *la richesse du tissu industriel et la matière grise présente sur le territoire* ».



« *Et nous sommes moins sensibles au poids des anciennes industries qui ont décliné* » complète Monsieur DELAMARE.

« *Nous avons du patrimoine culturel et industriel* » précise Monsieur PRIOLLAUD.

Monsieur CABOURDIN souligne à son tour que « *nous avons des habitants d'Evreux qui préfèrent venir se soigner sur notre territoire plutôt que là où ils habitent* ».

« *Effectivement, nous n'avions pas pensé à cet aspect* », acquiesce Monsieur LEROY, avant de citer spontanément CASEO, centre aquatique qui attire des visiteurs bien au-delà de la seule Agglomération.

Monsieur JACQUET présente son point de vue :

« *Je pense qu'il faut éviter de parler de choses communes et banales. Il faut creuser cette idée que, qui que nous soyons, sportifs, acteurs économiques ou simples habitants, nous sommes tous des ambassadeurs de l'Agglo. Des acteurs, des chanteurs, des gens qui ont réussi vivent sur ce territoire. Ils pourraient être l'image du territoire ; des ambassadeurs connus et reconnus* » estime-t-il.

Monsieur BRUN continue d'identifier des atouts :

« *Les paysages magnifiques, CASEO, bientôt GLISSEO, les lacs de Léry-Poses dont un de 400 ha bien connu de ceux qui pratiquent la voile, le schéma vélo... Tout ça, ce n'est pas banal* » !

« *Nous sommes en Normandie et ce n'est pas assez identifié ! La question de la déclinaison de la marque Normandie localement est une question cruciale* » tranche Monsieur PRIOLLAUD.

« *Nous ne bénéficions, localement, que d'un tourisme de passage*, relève Madame LENFANT. *On ne vient pas trop passer ses vacances dans l'Eure* »...

Monsieur PETIT estime qu'il faut faire parler ceux qui sont venus. « *Ce seront les meilleurs ambassadeurs* » prédit-il.

Monsieur LEROY lit le courrier de remerciement d'une personne nouvellement installée dans l'Agglomération et qui explique la raison de son emménagement par la qualité de vie proposée sur ce territoire.

Madame MASURE demande ensuite aux élus de dresser la liste des handicaps. Sont cités, pêle-mêle :

- L'absence d'une grande école (Monsieur BRUN), le cadencement et la régularité des trains, une équipe sportive de renom (Monsieur Le GAL), un centre de congrès pour les entreprises, un salon professionnel (Monsieur BRUN), les trop nombreux péages sur l'A13 à Heudebouville, Val de Reuil et Incarville, un territoire trop traversé (Madame LENFANT), une vie nocturne (Monsieur PRIOLLAUD), des commerces lovériens fermés sur l'heure du midi (Madame MASURE), une circulation de plus en plus congestionnée (Monsieur JACQUET), un très bon restaurant et de bons hôtels (Monsieur CARRÉ), une abbaye de Bonport magnifique, mais sous-utilisée et mal identifiée par rapport aux autres abbayes de la vallée de la Seine (Monsieur VORANGER), un potentiel extraordinaire pour les activités de vol libre, de nature à engendrer des records nationaux, mais largement sous-utilisé (Monsieur PICARD).

Madame MASURE présente également la nouvelle maquette du magazine « Mon agglo » qui devrait, selon toute vraisemblance, passer de 3 à 4 numéros par an et dans lequel une place privilégiée sera réservée à l'image ainsi qu'aux textes courts. Ce magazine comportera néanmoins

un dossier dans lequel l'action de l'Agglo sera présentée de manière un peu plus approfondie ainsi qu'une ou deux pages réservées aux manifestations se déroulant dans les communes.

Pour conclure, Madame MASURE dresse la liste de tous les projets actuellement menés par la Direction de la communication :

- Refonte du site internet,
- Stratégie de présence sur les réseaux sociaux,
- Développement d'applications pour téléphones mobiles,
- Refonte du journal interne destiné aux agents,
- Nouveau plan de communication interne,
- Etc.

### **III/ DB 17-11 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – CULTURE – ARCHIVES – Adhésion à des associations patrimoniales**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité la proposition d'adhésion de l'Agglomération Seine-Eure à l'Association des monuments et sites de l'Eure ainsi qu'à la Société d'études diverses de Louviers et de ses environs.

L'adhésion annuelle est d'un montant de 15 € pour la Société d'études diverses et de 44 € pour l'Association des monuments et sites de l'Eure. Elle permet dans les deux cas de recevoir les publications périodiques, de participer aux assemblées générales, voire aux conseils d'administration ainsi qu'aux événements organisés par ces associations (journées thématiques,...) et publications éventuelles sur le patrimoine local.

### **IV/ DB 17-12 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale du Vaudreuil – Subvention 2017 – Signature d'une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale du Vaudreuil et de verser une subvention d'un montant de 4 311 € T.T.C. à cette association.

### **VI/ DB 17-13 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PLAI et PLUS contracté par la SECOMILE pour une opération de construction de 16 logements collectifs – Lotissement la Ferronnerie à Pîtres**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

**ARTICLE 1** – L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 273 503 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°59591 constitué de 4 ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le Bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**VI/ DB 17-14 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT - MILIEUX NATURELS – Adhésion à l'association AREN – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion à l'association AREN à compter de 2017 et pour une durée illimitée et ce, pour un montant de 2 300 € annuel non assujéti à la TVA.

**VII/ DB 17-15 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Mobilité urbaine pour tous – Reconduction du dispositif pour une durée d'un an**

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- valide la reconduction du dispositif Pole mobilité insertion de l'Agglomération Seine-Eure pour l'année 2017,
- valide la participation financière de 254 030 € versée par l'Agglomération Seine-Eure pour la mise en œuvre des actions du pole mobilité insertion et décomposée de la façon suivante :
  - o IFAIR : 157 030 €,
  - o MJC : 60 000 €,
  - o Espace des deux rives : 37 000 €.

**VIII/ DB 17-16 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière à la Mission locale pour l'année 2017**

Sur rapport de Madame TERLEZ, Le Bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 134 580 € à la Mission locale pour l'année 2017 au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

**IX/ DB 17-17 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUE DE LA VILLE – Convention 2017 pour attribution de subvention accordée à l'association P.I.M.M.S. Seine-Eure**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 120 000 € à l'association PIMMS Seine-Eure au titre de l'année 2017.

**XI/ DB 17-18 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Renouvellement adhésions et cotisations diverses 2017 – Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Accepte l'adhésion aux différentes associations présentées ci-dessous pour un montant total de 27 621 € ;
  - Désigne Madame TERLEZ en tant que titulaire et Madame DUVALLET en tant que suppléante pour représenter l'Agglomération au sein des diverses instances de ces associations
- AMORCE est une association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général. C'est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur les sujets « énergie/climat, réseaux de chaleur et déchets ». L'adhésion à AMORCE s'élève à 1 420 € pour 2017.



- *Biomasse Normandie* mène des missions d'intérêt général portant sur l'accompagnement des plans bois-énergie et développement local, l'animation d'observatoires régionaux sur la gestion des déchets ou les énergies renouvelables, des actions d'information et de sensibilisation sur la filière bois énergie.  
L'adhésion à Biomasse Normandie s'élève à 110 € pour 2017.
- *Le Comité 21*, Comité français pour l'application concrète du Développement durable dans les territoires. Il s'agit d'un service de veille et de formations auprès des adhérents.  
L'adhésion au Comité 21 s'élève à 1 500 € pour l'année 2017.
- Suite à son engagement dans la campagne nationale « Territoires de Commerce Equitable » en 2012, l'Agglomération Seine-Eure a renouvelé sa candidature en 2015, et son titre a été renouvelé pour 2016 et 2017.  
Le traitement du dossier coûte 300 € pour 2017, somme qui permet de faire vivre la campagne et le réseau, et qui est clé pour le développement du commerce équitable à l'échelle de chacun des territoires engagés.
- *Normandie Forêver* mène des actions de reboisement en Normandie exclusivement, dans le but de séquestrer davantage de carbone, ce qui répond en grande partie aux objectifs portés par l'Agglomération Seine-Eure, dans sa charte forestière mais aussi son Plan Climat Energie Territorial (PCET).  
L'adhésion à *Normandie Forêver* s'élève à 150 € pour 2017.
- FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières) : Réseau national des territoires engagés pour la valorisation de leurs massifs boisés. L'adhésion à cette fédération permet de bénéficier d'un soutien technique de la part du réseau, et inclut la possibilité d'organiser des visites de terrain et des formations variées par la Fédération Nationale à destination des élus, afin de redonner une culture forestière aux décideurs de notre territoire.  
Pour la taille de l'Agglomération Seine-Eure, l'adhésion annuelle s'élève à 350 € pour 2017.
- ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure) œuvre pour l'information, la sensibilisation, l'éducation du grand public aux enjeux énergétiques et climatiques.  
Le montant de la subvention est égal à celui de 2016 soit 19 791 € pour 2017.
- *Les vagabonds de l'énergie* mènent des actions en faveur de la transition énergétique et à ce titre, vont mener une étude pour étudier les comportements autour des productions et des consommations d'énergie et les faire connaître afin d'inspirer les territoires désirant réduire leur impact écologique. Un documentaire sera réalisé et présenté à plusieurs établissements scolaires.  
La subvention s'élève à 4 000 € pour 2017.

**XII/ DB 17-19 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée entre le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure et l'Agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de l'attribution d'une subvention au titre de la convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée d'un montant maximum de 400 € au CDRP27.

**XIII/ DB 17-20 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Participation financière de l'Agglomération Seine-Eure à l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses ainsi que de verser une participation financière de 17 000 € à cette association.

**XIV/ DB 17-21 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Manifestation touristique à caractère intercommunal – Association Seine APURE à Saint-Pierre-du-Vauvray – Signature d'une convention**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'association Seine APURE – (Association de protection des usagers et riverains des eaux domaniales) de Saint-Pierre-du-Vauvray et de verser une subvention de 1 000 € à cette association.

**XVI/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2017 :**

Monsieur Le GAL explique que ce Conseil examinera 20 délibérations, nombre pouvant encore évoluer jusqu'au 2 mars. Cet ordre du jour n'appelle aucune remarque.

**XVII/ AFFAIRES DIVERSES :**

Monsieur Le GAL informe les élus qu'il fera valoir ses droits à la retraite à partir du 13 mars 2018, jour de son 60<sup>e</sup> anniversaire. Jusqu'à cette date, il prendra tous ses congés et ne sera présent à l'hôtel d'Agglomération que 15 jours par mois.

« Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

*J'ai décidé de faire valoir mes droits à la retraite un peu plus tôt que prévu puisque je peux bénéficier d'un départ à 60 ans pour carrière longue.*

*Et compte tenu des changements prévisibles dans ce domaine je préfère en profiter pendant que c'est encore possible.*

*J'aurai pu continuer à exercer ma fonction 2 années supplémentaires car mes relations avec mes collègues, les élus et notre Président sont très bonnes. Et vous le savez toutes et tous, l'Agglomération Seine-Eure, est un établissement dont je suis fier pour avoir été aux côtés des élus lors de sa création.*

*Mais le 13 mars 2018, jour de mes 60 ans, sera mon dernier jour de travail à l'Agglomération après 20 années passées au sein de notre collectivité.*

*Alors pourquoi annoncer ce départ plus d'un an avant la date officielle ?*

*Tout simplement parce que j'ai préféré étaler l'ensemble de mes congés de 2017 et 2018 et les jours de mon compte épargne temps sur 12 mois.*

*De ce fait je vais, globalement, travailler à mi-temps durant un an en alternant deux semaines de travail et deux semaines de congés.*

*Mais il est nécessaire de s'organiser durant cette période. Je laisse la parole à notre Président ».*

*« J'aurais aimé continuer à plein temps avec Philippe Le GAL jusqu'à sa retraite, précise Monsieur LEROY. Mais le fait qu'il soit DGS à mi-temps pose problème. A ce poste, à ce niveau de*

responsabilité, nous avons besoin de continuité. Aussi, ai-je demandé à Régis PETIT de faire fonction de DGS à compter de la mi-mars.

Je dois vous dire que le successeur de Philippe a été nommé avec son accord. Philippe Le GAL sera en retrait, mais sera bien là. Ce sera un mi-temps qui sera un peu plus qu'un mi-temps.

Humainement, historiquement, Philippe Le GAL est un des pères fondateurs de cette agglomération qui fonctionne bien et qui est pleine de projets. Le passage de relais avec Régis se fera le 1<sup>er</sup> avril. Sachez enfin que les agents seront informés de ces modifications demain, lors d'une réunion organisée à leur attention au pavillon des aulnes ».

« Philippe Le GAL fut vraiment un pilier important de la construction de l'agglomération et presque un ami pour nous » conclut Monsieur MOGLIA.

Applaudissements nourris de la salle

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 00.

Le Président

Par déléation  
Le Directeur Général  
Bernard LEROY

Philippe LE GAL

